



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 11</p> <p>Pour : 0</p> <p>Contre : 0</p> <p>Absentions : 0</p> <p>Date de convocation : 21/05/2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six Le 26 mai à 18 h 30</p> <p>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Monique Nagorny, maire</p> <p>Présents : 11</p> <p>Absents : 0</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice Olivier Hazard est élu secrétaire de séance</p>
---	--

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2026**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1- Désignation des représentants de la commission de contrôle des listes électorales**

Madame le maire informe le conseil de l'obligation de désigner une commission de contrôle des listes électorales, en vue des élections à venir. Cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 suppléants désignés sur la base du volontariat. Les personnes contactées ont toutes donné leur accord. (le rôle et les membres de cette commission sont précisés dans la délibération).

Mr Hazard demande la fréquence de convocation de cette commission.

Mme la secrétaire de mairie précise qu'une réunion annuelle est obligatoire en novembre ou décembre et que la commission se réunit également 2 à 3 semaines avant chaque élection.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **2- Programme des travaux ONF 2026**

Mme le maire présente le tableau de travaux prévus par l'ONF en 2026. Elle précise que dans les recettes figurent les redevances annuelles de la microcentrale du Bayet et dans les dépenses le coût résiduel d'une plantation de Sequoias (la plus grande partie étant financée par un mécénat organisé par l'ONF). Ces travaux permettront de restaurer la forêt du plan du Vargnes très abimée par la tempête de 2023.

Une discussion générale s'engage sur le détail des travaux, sur la rentabilité de l'exploitation de la forêt, de la localisation, du fonctionnement et des revenus attendus de la future microcentrale, des travaux futurs d'exploitation et d'entretien qu'il faudra négocier

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## FINANCE

### **3- Modification des tarifs de location de la salle polyvalente**

Mme le Maire passe la parole à Mme Stéphanie Bénier qui présente une étude pluriannuelle des coûts et recettes d'utilisation de la salle polyvalente. En moyenne il y a 20 000€ de coût et 4 000€ de recettes. Malgré ce déficit, après benchmarking avec les communes avoisinantes montrant des tarifs similaires, il est proposé de maintenir les tarifs actuels sauf pour les associations dont il est nécessaire d'harmoniser la prise en compte. Il est indiqué, de plus, que pour réduire le déficit cette stabilité des tarifs doit s'accompagner d'une promotion de son utilisation, notamment par les moyens internet.

Mr Hazard intervient à ce stade pour proposer d'entamer une réflexion pour que d'ici fin 2026/2027, on propose des pistes pour réduire le déficit réel (i.e : hors financement par la commune de l'accueil du RPI). L'étude de Mme Benier, toutes choses égales par ailleurs montre qu'il faudrait doubler les tarifs ou le nombre de locations ou un mixte des deux. Il propose de réfléchir sur une indexation sur l'inflation, sur un contrôle plus rigoureux de l'origine des demandes (habitants de Rognaix ou personnes extérieures), sur la gratuité offerte aux agents municipaux...

Une discussion générale s'engage, chacun donnant son point de vue.

Il est précisé que cette nouvelle tarification et les nouvelles règles (en particulier pour les agents communaux) s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> Juillet. Une discussion s'engage sur les décisions prises par la précédente municipalité engageant des promesses jusqu'à la fin 2026. Mme le maire indique qu'elle prend le sujet en main.

**La délibération est adoptée par 8 voix pour et 3 abstentions.**

## RESSOURCES HUMAINES

### **4- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet annualisé**

Mme le maire présente le contexte.

D'une part, la titulaire du poste d'agent d'animation a fait valoir ses droits à la retraite. D'autre part, la titulaire du poste 'adjoint technique demande sa mutation vers un poste incluant le poste d'agent d'animation tout en conservant un emploi à temps complet.

Il est donc décidé d'ouvrir un poste d'agent technique à temps non complet de durée hebdomadaire annualisé de 20,48 heures pour effectuer les tâches d'accompagnatrice de bus, de renfort à la cantine et d'entretien de l'école.

A la demande de plusieurs conseillers quant au poste d'agent d'animation étendu et en particulier de son contour de la description des tâches et de leur acceptation, Mme le maire précise que la création de ce poste fera l'objet d'une délibération dans un prochain conseil et qu'il donnera lieu à l'établissement de 2 contrats de travail (un d'agent d'animation et un d'adjoint technique) pour obtenir un temps complet. Ce fonctionnement sera bien évidemment expliqué aux candidats potentiels.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## SUBVENTIONS

### **5- Associations communales**

Mme le Maire rappelle que comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer pour l'attribution des subventions aux associations suivantes : Anciens combattants de Rognaix et St Paul sur Isère et Club des aînés du nan Bayet.

Après rappel des montants attribués en 2026 et discussion générale, il est décidé de reconduire des montants équivalents

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Fermeture des bassins communaux.**

Mme le maire fait part de plusieurs questionnements d'habitants sur la fermeture de certains bassins communaux. Il est précisé qu'à la demande d'Arlyère, tous les bassins doivent être équipés d'un compteur pour mesurer et facturer la consommation d'eau de chaque bassin. Il est précisé que, compte tenu du coût probable, la précédente municipalité a décidé de ne garder ouverts que 2 bassins sur les 7 existants.

A la demande d'un conseiller, Mr le 3<sup>ème</sup> adjoint précise que l'eau alimentant ces bassins est potable et canalisée et qu'en conséquence, elle rentre dans le régime commun.

Il est également demandé le coût d'utilisation d'un bassin pour éventuellement envisager la réouverture de certains bassins. Mme la secrétaire de mairie indique que, malheureusement, nous ne disposons pas encore de facturation des 2 bassins ouverts. (A voir auprès d'Arlyère)

Il est aussi proposé d'analyser la possibilité de la pose d'un bouton poussoir.

Cette question devra être à nouveau transmise pour analyse à la commission ad hoc.

### **CAA Arlyère**

Mr le 1<sup>er</sup> adjoint fait part de sa participation au CAA d'Arlyère (en remplacement de Mme le maire). Il fait part de l'appel à candidature de conseillers municipaux pour participer aux différentes commissions.

### **Circulation Chemin des Vignes**

Mme le maire indique le danger de circulation en particulier des quads sur le chemin, en particulier au Bayet et sur la liaison Bayet/chef-lieu où les barrières restent ouvertes pour laisser le passage de chevaux.

Il est décidé de refermer les barrières, tout en indiquant que le passage des chevaux est normalement interdit

### **Vol de fleurs au cimetière**

Plusieurs personnes ont signalé à la mairie, le vol des fleurs qu'elles avaient déposées sur la tombe de leurs proches. Pour empêcher ces faits délictueux, on peut envisager la fermeture du cimetière à certaines heures ou mettre des cameras (coût ?). Mme la secrétaire de mairie précise que la loi est de fermer les cimetières la nuit mais que c'est très peu appliqué dans la région. De plus, il faut étudier la pose d'un portail et d'une clôture dans la partie haute du cimetière.

### **Vidage des poubelles autour du lac**

Mr le 3<sup>ème</sup> adjoint indique le problème de non vidage des poubelles pendant plusieurs jours. Il est décidé, pour l'instant, de faire la remarque au locataire exploitant du lac en attendant qu'on lui propose une solution simple et pérenne intégrant du tri sélectif et de la signalisation.

### **Point sur les travaux à la Ville (les muriers)**

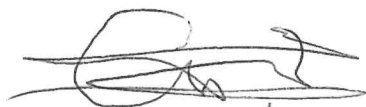
Mr le 1<sup>er</sup> adjoint indique que la demande de PC de Mr Rousseau fait l'objet de demandes complémentaires.

Il précise, qu'après interrogation du SDIS, il n'y a pas de contre-indication pour les secours incendie pour l'accès aux granges.

Divers autres petits sujets sont ensuite abordés

La séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance  
Olivier HAZARD



Le Maire  
Monique NAGORNY



